

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 048-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.164

Déposée le: 20.03.2017

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Näf, Muri) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 23.03.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Finissons-en avec les situations critiques – encourageons correctement les tout petits!

Le Conseil-exécutif doit s'assurer qu'un enseignement en tandem puisse être dispensé en cas de situation difficile dans les classes du premier cycle de l'école obligatoire. L'importance du soutien supplémentaire doit être définie d'entente entre l'école et l'inspection scolaire.

Développement :

Ces dernières années, les enseignants et enseignantes du premier cycle (école enfantine ainsi que 1^{re} et 2^e primaire) sont de plus en plus souvent confrontés à des difficultés en raison des troubles du comportement ou de développement de certains enfants. Les inspections scolaires tentent en partie d'améliorer la situation grâce à des leçons SOS. Mais même ces « pansements » font assez souvent défaut, par exemple quand le pool de leçons est épuisé ou quand les directions d'école tardent à recourir à une telle aide d'urgence. Les leçons de SPA du pool IMEP n'améliorent pas non plus suffisamment la situation, car un grand nombre d'heures doit être utilisé pour la prise en charge individuelle (psychomotricité, dyslexie, etc.). Les jeunes enfants ont un besoin d'encadrement et de soutien plus élevé que les enfants plus âgés. L'intégration d'enfants

avec des besoins particuliers n'est souvent possible que si l'enseignement peut être dispensé en tandem. Quand un enseignant ou une enseignante accorde une attention particulière à certains enfants, il ou elle manque alors de temps pour les autres. Un exemple du quotidien : pendant qu'un enseignant ou une enseignante accompagne aux toilettes un enfant non autonome, il ou elle ne peut pas intervenir à temps dans un conflit, ou répondre aux nombreuses questions des élèves plus forts.

Dans les classes où le besoin d'intégration est élevé, on doit viser un coefficient d'encadrement de 1,8. L'amélioration de ce coefficient d'encadrement en fonction des besoins doit incomber aux directions d'école, en accord avec les inspections scolaires. L'école obligatoire ne réussira à répondre à l'hétérogénéité croissante des classes et au besoin d'intégration qu'en engageant des dépenses supplémentaires.

Motivation de l'urgence :

Beaucoup de classes du premier cycle se trouvent dans une situation critique : il ne faut plus attendre pour améliorer les conditions d'encadrement. S'il n'agit pas rapidement, le canton de Berne perdra des enseignantes et enseignants investis et compétents, qui ne seront plus prêts à accepter les conditions difficiles et les salaires bas.